



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/178

Renouvellement d'agrément pour accueil de jeunes volontaires à une mission d'engagement de services civiques

M. le maire expose à l'assemblée :

Le Service Civique créé par la Loi du 10 mars 2010 a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif, en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Cette plus value pour la Collectivité représente un outil au service de la jeunesse de notre territoire qui favorise le ciment social, les expériences de vie collective, le rapprochement des citoyens.

C'est ainsi que la Ville d'Ajaccio a choisi de demander le renouvellement de son agrément à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations (DDCSPP) afin d'accueillir des jeunes volontaires à une mission d'Engagement de Service Civique.

Les grandes étapes pour la mise en place des missions d'Engagement du Service Civique :

- Demande de renouvellement de l'agrément
- Déterminer les missions et diffuser les offres : Chaque Direction/Pôle/Service pourra Etre une force de proposition
- Chaque jeune volontaire à une mission d'Engagement de Service Civique, sera guidé par un tuteur désigné et les Services de l'Etat.

Un engagement encadré :

Les volontaires et la Collectivité signent un contrat d'engagement régi par le code du Service National dont les caractéristiques sont :

- Durée du Contrat de 6 à 12 mois
- Un seul engagement possible par jeune
- Une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures, en règle générale, les missions proposées ont une durée de 24 à 35 heures par semaine.

Les jeunes éligibles :

- Sont âgés de 16 à 25 ans
- De nationalité Française ou ressortissants Européens

Ce qui est à la charge de la Collectivité :

- Le versement de l'indemnité complémentaire de 106,31 Euros en numéraire ou sous forme de prestation en nature (logement, frais de transport, cantine...)
- L'inscription des volontaires à une formation PSC1.
- La mobilisation de tuteurs pour accompagner les volontaires dans leurs missions Et leurs projets d'avenir.
- L'organisation de la Formation civique citoyenne

Une formation pour les tuteurs est proposée par l'Agence de Service Civique.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser la demande de renouvellement de l'agrément pour accueillir des jeunes volontaires à une mission d'engagement de service civique.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles Voglimacci, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 mai 2016 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la demande de renouvellement de l'agrément pour accueillir des jeunes volontaires à une mission d'engagement de service civique

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

